

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 254-2015
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive:
N° d'affaire: 2015.RRGR.958

Déposée le: 01.10.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: von Kaenel (Villeret, PLR) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée: Non

N° d'ACE: 95/2016 du 27 janvier 2016
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: –



Géothermie profonde en Haute-Sorne, quels risques pour les puits profonds d'eau potable dans le Jura bernois?

En vertu de la protection des sources et nappes phréatiques d'eau potable, et comme à son habitude en appliquant le principe de précaution maximum, le canton de Berne applique une politique très restrictive au niveau des forages pour les installations comportant des sondes géothermiques, spécialement au niveau de l'Arc jurassien. Un rapide coup d'œil sur le site « Géoportail, carte des sondes géothermiques » du canton de Berne nous montre que celles-ci sont interdites sur pratiquement tout le territoire du Jura bernois.

Or, à quelques kilomètres de la frontière cantonale, en juin 2015, le gouvernement jurassien a donné son feu vert au projet pilote de géothermie profonde dans la commune de Haute-Sorne. Le premier forage est prévu en 2017, après la mise en place d'un réseau de surveillance sismique, pouvait-on lire dans le quotidien *L'Impartial* du 16 juin 2015.

Pour atteindre les températures nécessaires, il faut effectivement effectuer des forages entre 4 000 et 5 000 mètres de profondeur. Dans les expériences bâloise et saint-galloise, le facteur de risques sismiques s'est avéré bien réel, mais heureusement sans conséquences graves pour les populations concernées.

Par contre, nous n'avons pas d'information sur les éventuels bouleversements hydrauliques profonds, par exemple siphonage ou pollution des nappes phréatiques profondes environnantes.

Il faut savoir que la commune de St-Imier va investir environ 25 millions de francs ces prochaines années pour la mise en valeur du puits profond des Sauges (profondeur du captage environ 700 m) ainsi que pour l'amélioration du réseau de distribution des eaux, comprenant aussi une nouvelle conduite alimentant les communes des Franches-Montagnes.

Il est clair que l'interpellateur ne conteste pas le besoin de transition énergétique voulu par le canton du Jura, et la géothermie profonde constitue une piste à suivre ; mais il se montre surpris que d'un côté le Conseil-exécutif soutienne sans réserve l'initiative « Stop Fracking » visant à interdire les forages par fracturation hydraulique, ceux-ci s'effectuant aussi à grande profondeur afin d'éviter toute pollution des nappes phréatiques profondes, mais ne semble pas avoir été consulté (du moins les médias régionaux n'en ont pas fait mention) au sujet du projet jurassien de géothermie profonde.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Est-ce que les spécialistes en hydrologie et en géologie de l'administration cantonale bernoise ont été mis au courant et surtout consultés concernant le projet de forage profond à Glovelier, sachant que la géologie hydraulique ne suit pas forcément les frontières cantonales ?
2. En cas de dégâts sismiques incombant à ce forage, qui paie les éventuels dommages aux bâtiments situés sur territoire bernois ?
3. En cas de pollution de la nappe phréatique du puits profond des Sauges, qui passerait à la caisse pour dédommager les investisseurs ?

Réponse du Conseil-exécutif

Le projet de géothermie profonde sur le territoire de la commune jurassienne de Haute-Sorne repose sur la technologie pétrothermale, ce qui signifie que, sur le dernier tronçon de forage, à plusieurs kilomètres de profondeur, la roche est brisée par fracturation hydraulique. La technique utilisée ressemble à celle dont il est fait usage pour extraire le gaz de schiste, à la différence essentielle qu'elle ne recourt quasiment pas aux produits chimiques, et qu'elle ne sert pas à la production d'hydrocarbures. Le projet ne présente donc aucun danger pour la qualité des eaux souterraines dans le canton de Berne.

Réponses aux questions posées :

1. Les hydrogéologues et géologues de l'administration cantonale bernoise n'ont pas été consultés en ce qui concerne le projet de géothermie profonde à Glovelier. En l'état actuel des connaissances, des répercussions négatives sur les eaux souterraines utilisées dans le canton de Berne ne sont cependant pas à craindre, pour les raisons suivantes :
 - Les forages atteignent une profondeur bien supérieure à celle des eaux souterraines utilisées.

- La distance entre Haute-Sorne et les captages d'eau potable dans le Jura bernois est suffisamment importante pour exclure toute atteinte.
 - Les conditions hydrogéologiques rendent impossible une liaison directe entre les eaux souterraines utilisées, situées à relativement faible profondeur dans une formation karstique, et les couches géologiques forées à plusieurs kilomètres de profondeur dans le sous-sol de la commune d'Haute-Sorne.
 - Les standards techniques de protection et de sécurité imposés pour les forages profonds sont bien plus élevés que ceux que doivent respecter les forages pour les sondes géothermiques. Ils permettent pratiquement d'exclure que des liaisons verticales soient créées entre les différents niveaux aquifères à grande profondeur.
2. Les éventuels dommages causés aux bâtiments situés sur le territoire bernois par des secousses sismiques en rapport avec les forages profonds devraient être pris en charge par ceux qui en seraient à l'origine, en l'occurrence l'entreprise Geo-Energie Jura SA.
 3. Les éventuels dommages en rapport avec le nouveau captage d'eau potable aux Sauges du fait de pollutions des eaux souterraines devraient également être pris en charge par l'entreprise Geo-Energie Jura SA, puisqu'elle en serait à l'origine.

Destinataires

- Grand Conseil